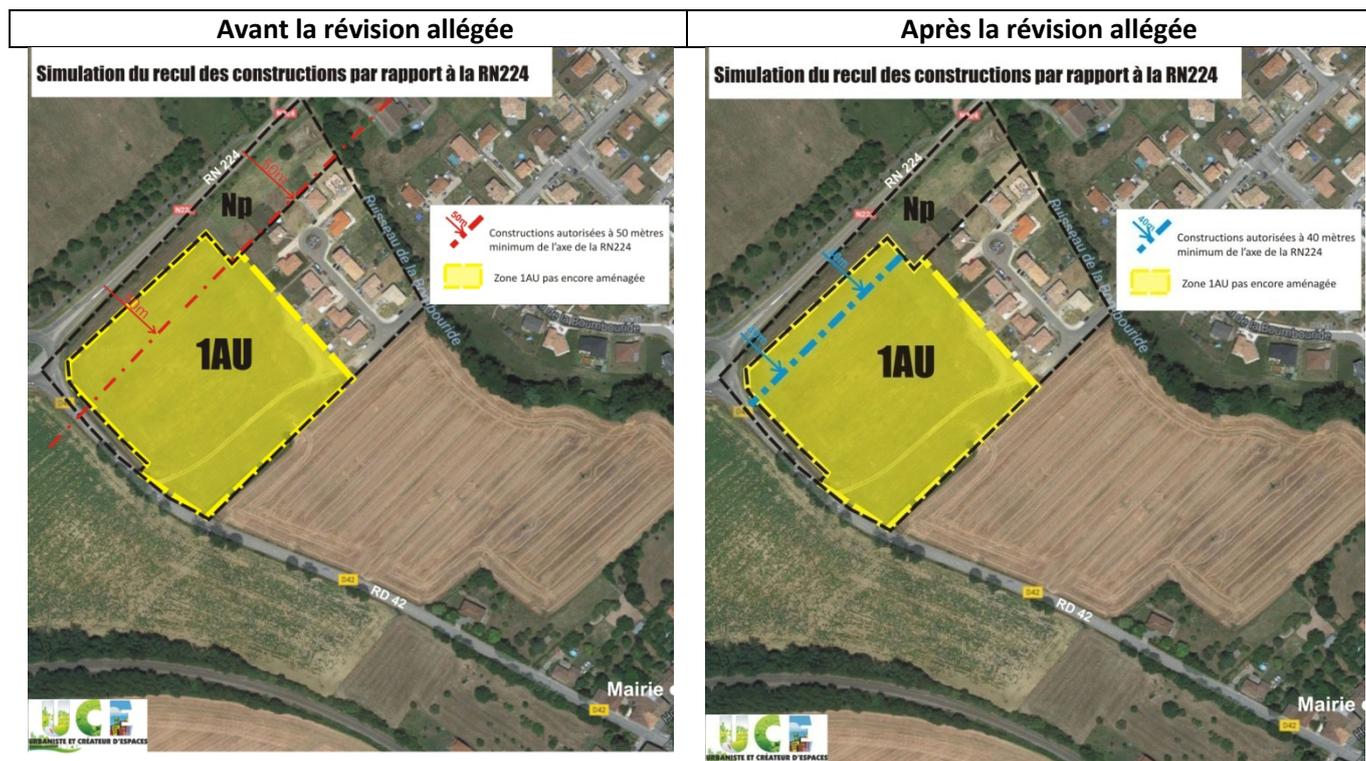


1^{ère} Révision allégée du PLU de PRADERE-LES-BOURGUETS



Les évolutions du dossier de PLU

POURQUOI LA REVISION ALLEE ?

Pour pouvoir optimiser l'aménagement du pôle commercial et valoriser la vitrine commerciale de la zone 1AU :

- La limite ou marge de recul par rapport à la RN224 a été repoussée de 50 mètres à 40 mètres. Environ 1500 m² sont devenus constructibles en déplaçant le recul par à la RN 224.
- Une zone 1AUc (7400 m²) a été créée pour délimiter et « réserver » la zone vouée aux activités artisanales, de commerces et de services.
- La zone 1AU non bâtie restante vouée à l'habitat et aux activités compatibles représente une surface de 15500 m².

